



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)  
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL N° 2**

Le 26 septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans l'hémicycle de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le 20 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** Pascale VENTURINI, Pierre LUCCHINI, Jean-Jacques GRANAT, Sylvette FAYET, Richard TIBERINO, Abderzak BERKANI, Frédéric PASTOR, Emmanuel CARRIERE, Antoine MARCOS, Jean-Christophe GREGOIRE, Jack DENTEL, Jacques BOLLEGUE, Marie-France RAINVILLE (suppléante), David-Alexandre ROUX, Jean-François DURAND COUTELLE, Patrick DE GONZAGA, Daniel VOLEON (suppléant), Franck PROUST, Marie-Christine TOURNIER BARNIER

**Cté Com. Petite Camargue :** Katy GUYOT, Didier LEBOIS, Martine KUFFER, Jean-Paul GERAUD

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** Juan MARTINEZ, David RIBES (suppléant)

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** Christophe BOUGAREL

**Cté Com. Pont du Gard :** Alain LAGET

**Cté Com. Pays d'Uzès :** Gérard DAUTREPPE, Frédéric SALLE LAGARDE

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** Bernard ANGELRAS, Monique BOISSIERE, Alain DALMAS, Claude de GIRARDI, Frédéric TOUZELLIER, Julien PLANTIER, Jean-Luc CHAILAN, Frédéric BEAUME

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** Jean-Marie GILLES, Jean-Michel AZEMA

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** David GUIRAUD, Laurent CHAPELLIER.

**Cté Com. Pont du Gard :** Christelle ARMANDI

**Cté Com. Piémont Cévenol :** Lionel JEAN

Avaient donné procuration :

Frédéric TOUZELLIER à Pierre LUCCHINI,

Julien PLANTIER à Richard TIBERINO,

Jean-Luc CHAILAN à Jean-François DURAND-COUTELLE

Jean-Marie GILLES à David RIBES.

Monique BOISSIERE à Marie-Christine TOURNIER BARNIER

Bernard ANGELRAS à Franck PROUST

**Secrétaire de séance :** David-Alexandre ROUX

**Approbation du PV du comité syndical du 14 mars 2023**

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs.

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvé à l'unanimité**

**Décision 2023-01 :** Renouvellement de la Convention avec l'Eco-organisme Re-fashion pour la charge des déchets textiles d'habillement

**Décision 2023-02** : Contrat avec l'Eco-organisme Eco-maison pour la charge des articles de bricolage et jardin non électriques et non thermiques

**Décision N°2023-03** : Contrat avec l'Eco-organisme Eco-maison pour la charge des jeux et jouets non électriques et non thermiques

**Décision N° 2023-04** : Convention avec l'Eco-organisme Eco-DDS pour la prise en charge de l'outillage du peintre

**Décision N°2023- 05** : Avenant passé avec OCEAN pour fixer un nouveau prix au marché concernant le traitement des bouteilles de protoxyde d'azote (le prix passe de 16,5 € HT à 13,5 € HT la bouteille)

**Décision N°2023-06** : Avenant à la convention avec l'Eco-organisme SCRELEC pour la prise en charge des piles usagées (nouveau soutien lié aux tonnages collectés)

**Décision N°2023-07** : choix du cabinet d'avocats BCEP de Nîmes pour défendre les intérêts du Sitom Sud Gard au Tribunal Administratif suite à la requête en excès de pouvoir de Mme Ferran

#### **DL23010– Désignation du délégué représentant le collège des bénéficiaires au comité national d'action sociale**

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose**

Le Sitom Sud Gard est adhérent au CNAS depuis 2009, il est, à ce titre, représenté par 2 délégués (1 élu et 1 agent) au sein de ses instances.

Madame RAMOS représentait les agents, mais suite à sa mise en disponibilité pour convenance personnelle, il convient de désigner un nouveau délégué.

Il est proposé au Conseil de désigner Madame Eve SIOLY, en qualité de déléguée titulaire ainsi que Madame Nathalie CAUCAT, en qualité de déléguée suppléante.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs.

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

#### **DL23011 – Désignation du référent déontologue des élus**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

La loi sur l'action publique locale a consacré le principe selon lequel « *tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des règles de déontologie applicables aux élus* ».

Le référent est désigné par l'organe délibérant. Il doit être extérieur à la collectivité au sein de laquelle il a été désigné (il ne peut être ni élu ni agent de la collectivité). Il exerce ses missions en toute indépendance et impartialité, il est tenu au secret professionnel. Sa rémunération est plafonnée à 80 euros par dossier.

Il est proposé à l'assemblée de désigner M. Alain Migaud comme référent déontologue jusqu'au terme du mandat.

Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs  
Abstention : 0  
Contre : 0  
**Approuvée à l'unanimité.**

#### **DL23012 – Création d'un emploi permanent à temps partiel**

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose**

L'agent en charge du secrétariat au Sitom Sud Gard a demandé sa mutation dans une autre collectivité.

Il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Toutefois, les missions de l'agent ayant évoluées, un emploi à plein temps ne parait pas nécessaire, un poste à mi-temps semble suffisant.

Il est proposé au comité de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à mi-temps.

Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs.  
Abstention : 0  
Contre : 0  
**Approuvée à l'unanimité.**

#### **DL23013 – Création d'un emploi de technicien contrôle du centre de tri à durée déterminée par suite d'une déclaration de vacance de poste**

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose**

En 2021, suite à la mutation de 2 techniciens, le Sitom a recruté en 2022 un technicien, en contrat à durée déterminé, en charge du suivi du centre de tri. Son contrat arrive à terme au 31 décembre 2023.

Une déclaration de vacance d'emploi a été faite, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté pour l'exercice de ces missions.

L'agent actuellement en poste, donne entière satisfaction. Il est proposé de renouveler son contrat, charge à lui de présenter le concours de technicien.

Il est proposé au conseil de créer un poste de technicien principal de 1ère classe contractuel d'une durée d'engagement de 3 ans à compter du 1er janvier 2024.

Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs.  
Abstention : 0  
Contre : 0  
**Approuvée à l'unanimité.**

**DL23014 – Création d'un emploi de responsable de communication à durée déterminée par suite d'une déclaration de vacance de poste**

**Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose**

La responsable de communication a demandé une mise en disponibilité.

Une déclaration de vacance d'emploi a été faite, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté pour l'exercice de ces missions.

Pour la remplacer il est proposé au conseil de créer un poste de responsable communication, contractuel d'une durée d'engagement de 3 ans à compter du 1er octobre 2023.

Poste de rédacteur principal de 2ème classe, catégorie B, à temps complet.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs.

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

**DL23015 – Octroi de la protection fonctionnelle à un agent du Sitom sud Gard**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

La collectivité est tenue de protéger ses agents contre toutes menaces, agissements constitutifs de harcèlement, injures, diffamations dont ils pourraient être victimes sans qu'aucune faute personnelle puisse leur être imputée.

La responsable de l'administration générale et des ressources humaines a été, le 6 juillet 2023, victime de menaces et de dégradations de ses biens (portail de son domicile tagué) venant d'un agent du Sitom Sud Gard placé en surnombre et qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire. Il s'agit du même agent dont la situation a mené à la décision 2023-07.

La responsable administrative a déposé plainte le jour même et a sollicité, auprès du Président, la mise en place de la protection fonctionnelle de la collectivité.

Il est demandé au conseil d'octroyer la protection fonctionnelle à Mme Eve SIOLY, à savoir la prise en charge des frais d'avocats et de justice, le conflit intervenant dans le cadre de ses fonctions.

Il est également demandé au conseil d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs.

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

**DL23016 – Attribution marché 2023-02 « traitement des encombrants non incinérables et déchets de nettoyage de voirie du Sitom sud Gard**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

Le marché de traitement des encombrants non incinérables passé avec la société SUEZ arrive à terme au 30 septembre 2023. Les déchets sont actuellement traités sur le site d'enfouissement de Bellegarde.

Une consultation a été lancée avec remise des offres au 18 Juillet.

La commission d'appel d'offres réunie en séance le 19 septembre a retenu l'offre de la société COVED.

Les déchets devront être apportés sur le site COVED, à Nîmes ou sur le site PAPREC à Liouc et seront traités sur le site de COVED Montblanc (34)

COVED		PUHT /t	TGAP/t en 2023	Total/t
traitement des déchets non incinérables	Du lundi au samedi matin	157€	51 €	208 €
	Ouverture exceptionnelle Samedi AM ou dimanche	187 €	51 €	238 €
Traitement des déchets indésirables (amiante)		327 €	- €	327 €

Il est proposé d'approuver la passation de ce marché pour une durée de 27 mois à compter du 1er octobre 2023 avec reconduction tacite par période de 1 an sans que la durée totale du marché excède 4 ans et 3 mois.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs.

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

**DL23017 – DSP de traitement des déchets ménagers et assimilés par incinération avec valorisation énergétique - Avenant n°10**

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose**

L'avenant N°10 qui est soumis à votre approbation a pour objet :

La mise en place sur l'UVE des mesures en continu du mercure gazeux qui est obligatoire avant le 3 décembre 2023. Le coût pour la fourniture et la pose de 2 analyseurs de mercure, maintenance comprise, s'élève à 187 282,68 € HT – 224 739,22 € TTC.

1. La mise en place et la maintenance de caméras de contrôle sur le quai de réception des déchets de l'UVE, imposée par la loi AGEC dont le coût s'élève à 49 214 € HT – 59 056,80 € TTC.

2. Dans le cadre des travaux de remise en état du site au terme du contrat de DSP, le remboursement au Sitom Sud Gard des travaux de rénovation de la voirie d'accès au site et la modification de l'éclairage public pour un montant de 248 914,70 € HT – 298 697,64 € TTC.
3. La compensation à Evolia de la perte de recette électrique liée la fin du contrat d'obligation d'achat intervenue au 30 juin 2020. Au 1er juillet 2020 est passée à une vente sur le marché libre. Durant cette période (juillet à décembre 2020). Evolia a revendu l'électricité à 14,28 € HT/la tonne incinérée et a dû reverser au Sitom Sud Gard 17,18 € HT/t incinéré. Soit une perte pour EVOLIA de 161 568,83 € HT- 193 882,60 € TTC
4. La prise en compte de l'augmentation de la capacité de traitement de l'UVE portée à 114 500 tonnes dont 4 500 tonnes de DASRI. Augmentation actée dans l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2022.
5. Les modalités d'accueil d'une partie des déchets de nettoyage des communes dont la compétence ne relève pas des EPCI membres du Sitom Sud Gard. A hauteur de 2500 t/an, le traitement de ces déchets sera refacturé directement aux communes concernées au même tarif que celui appliqué au Sitom Sud Gard. En contrepartie le Sitom ne perçoit de redevance de vide de four sur ces tonnages.

L'impact financier de cet avenant pour le Sitom est de : 149 150,81 € HT- 178 980,98 € TTC.

Le projet d'avenant et ses annexes ont été transmis aux membres du conseil avec la convocation.

Il est demandé au conseil d'approuver cet avenant N°10 et d'autoriser le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 + 4 pouvoirs.

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

*Arrivée de Monsieur Franck PROUST et Madame Marie-Christine TOURNIER BARNIER*

## **DL23018 – Rapport annuel 2022 du Sitom sud Gard**

### **Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, rapporteur expose**

Conformément au code général des collectivités, chaque année, doit être présenté à l'assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets.

Ce rapport a préalablement été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans laquelle siège des représentants des associations environnementales et de comité de quartier.

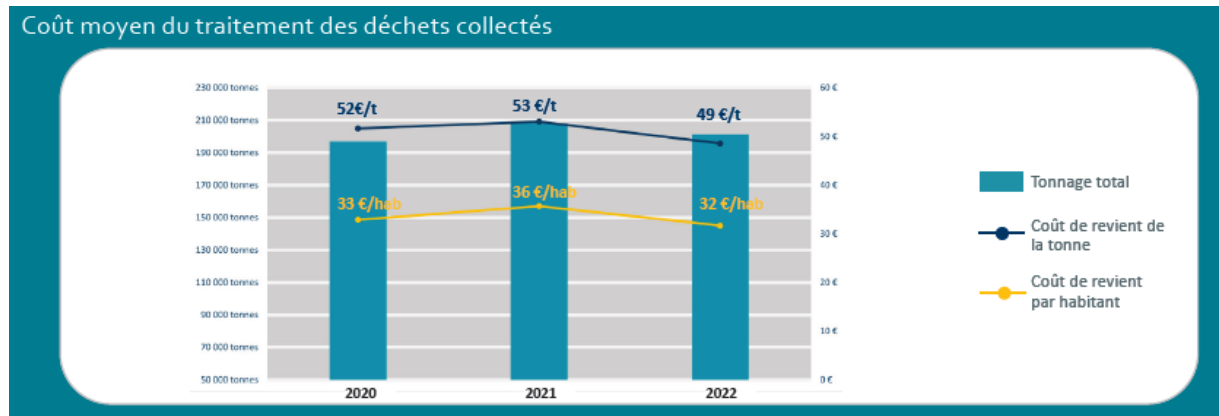
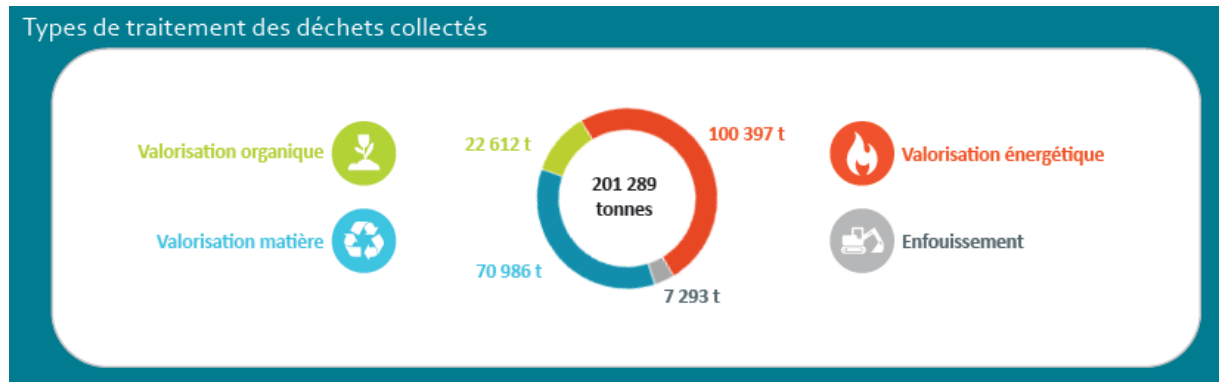
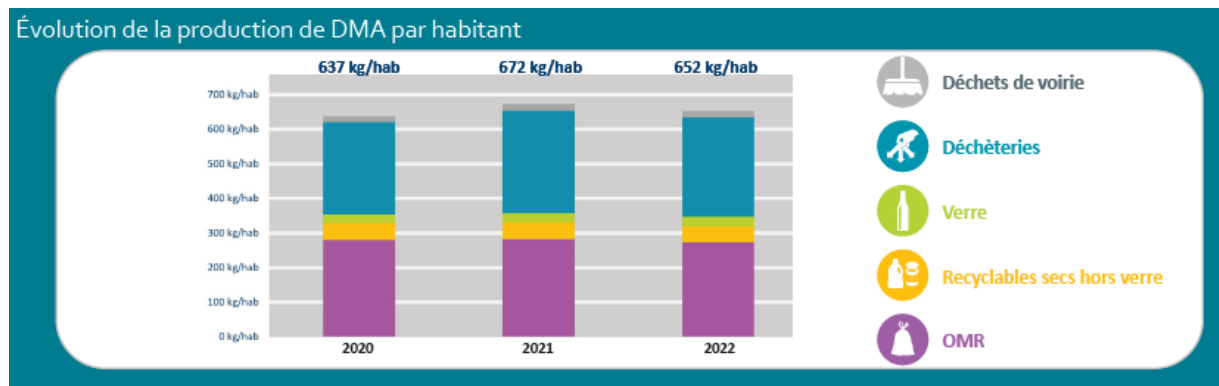
Le rapport 2022 vous a été transmis avec la convocation. Il est conforme aux articles L-1411-13 et L2224-17-1 du code général des collectivités.

Est présenté une synthèse du rapport avec les chiffres clés.

L'objectif de 2022 était de maintenir une seule ligne de four et la baisse constatée des tonnages traités durant l'année corrobore cette exigence.

Pour rappel, Le Sitom Sud Gard est compétent en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers collectés par les sept intercommunalités adhérentes, soit 80 communes du sud du département.

## 1. Les chiffres clés de 2022



## 2. Les faits marquants

### 2.1. Les marchés passés en 2022

- Valorisation du plâtre : le marché a été attribué à la société Nicollin, le 1er juillet 2022.
- Conditionnement, collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) hors filière EcoDDS. Le prestataire retenu est la société Chimirec située à Beaucaire.
- Déchets végétaux : les sociétés Suez organique, Alliance environnement, Cévennes déchets et SBR ont été retenues pour un ou plusieurs lots.

### 2.2. Mise en place du tri aux arènes

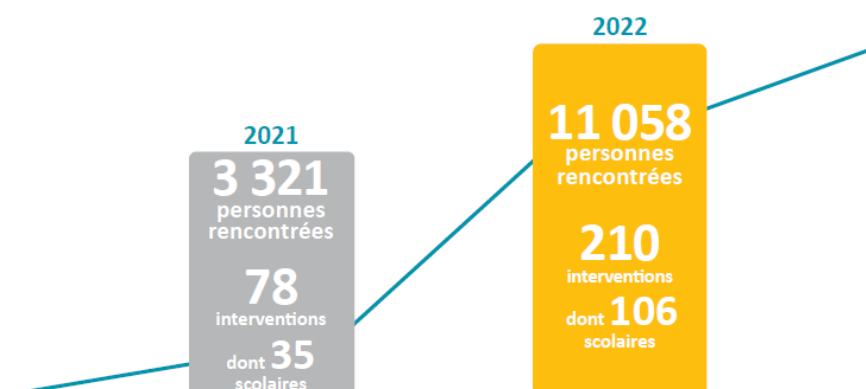
Le Sitom Sud Gard est intervenu pour accompagner la mise en place du tri lors des festivals d'été.

- Lancement des travaux à l'Ecopole : afin de rendre autonomes le centre de tri Valrena et l'unité de valorisation énergétique Evolia, chaque site dispose désormais de ses propres ponts-basculés.  
Coût des travaux → installation des ponts bascules : 649 337 € HT. ; rénovation de la chaussée d'accès au site : 753 752 € HT dont 248 914,70 € HT pris en charge par Evolia.
- Campagne de caractérisations des ordures ménagères  
Afin d'identifier le gisement de biodéchets et de dresser un état des lieux préalable au déploiement du tri à la source en 2024, le Sitom Sud Gard a lancé une campagne de caractérisations des ordures ménagères en fin d'année 2022.  
On note une légère évolution en 5 ans.  
Le bilan montre que l'attention doit être portée sur les déchets putrescibles notamment les restes de cuisine qui ont augmenté.

## 3. Communication et sensibilisation

2022 est marqué par une forte présence sur le terrain pour sensibiliser tous les publics.

Sur l'année 2022, le taux de refus est passé de 24 à 20 %, soit une baisse de + de 17% par rapport à 2021.



Actions réalisées :

- Un concours dans les écoles du quartier Pissevin
- Journée mondiale du recyclage : les comités de quartier à l'honneur
- Porte-à-porte et marchés dans les villages pendant la saison estivale
- Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) : sensibilisation et collectes solidaires au cœur du centre commercial Cap Costières
- Formations au compostage
- Exposition photographique
- Jeu en ligne



#### 4. Les indicateurs techniques et financiers

##### 4.1. Les sites

- Unité de valorisation énergétique : EVOLIA

On constate une augmentation de la production électrique grâce à une bonne disponibilité du turbo alternateur.

Légère baisse de l'exportation de chaleur qui alimente le réseau de chauffage urbain en raison des températures élevées, sans remettre en cause les bonnes performances de l'installation, lui permettant d'être classé site de cogénération et de bénéficier d'une TGAP à taux réduit.

Les ratios de résidus d'incinération sont stables et en dessous des valeurs de l'étude d'impact du fait de l'optimisation des paramètres de combustion et du traitement des fumées.

Bilan financier : baisse du prix par rapport à 2021 de : - 3,6 %

- Centre de tri : VALRENA

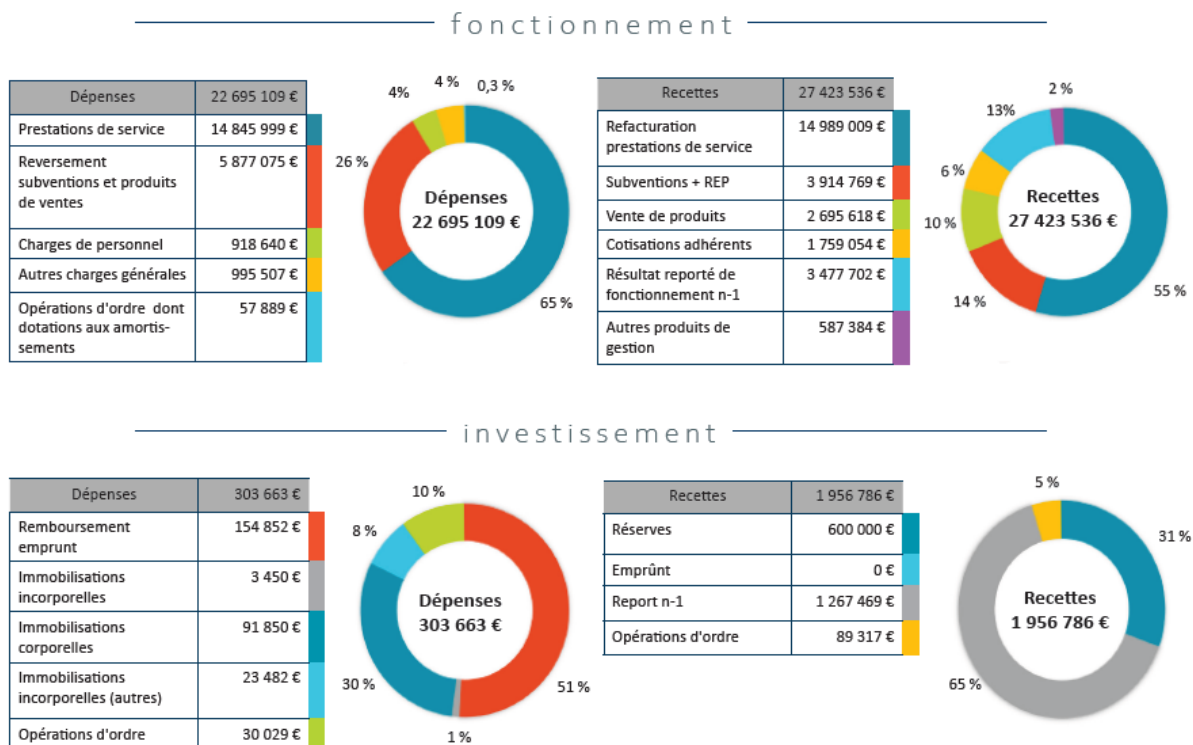
Baisse des tonnages collectés (-3,5%) notamment des emballages et des papiers. Seuls les cartons de déchetteries augmentent (+3,2%)

Baisse du tonnage global trié.

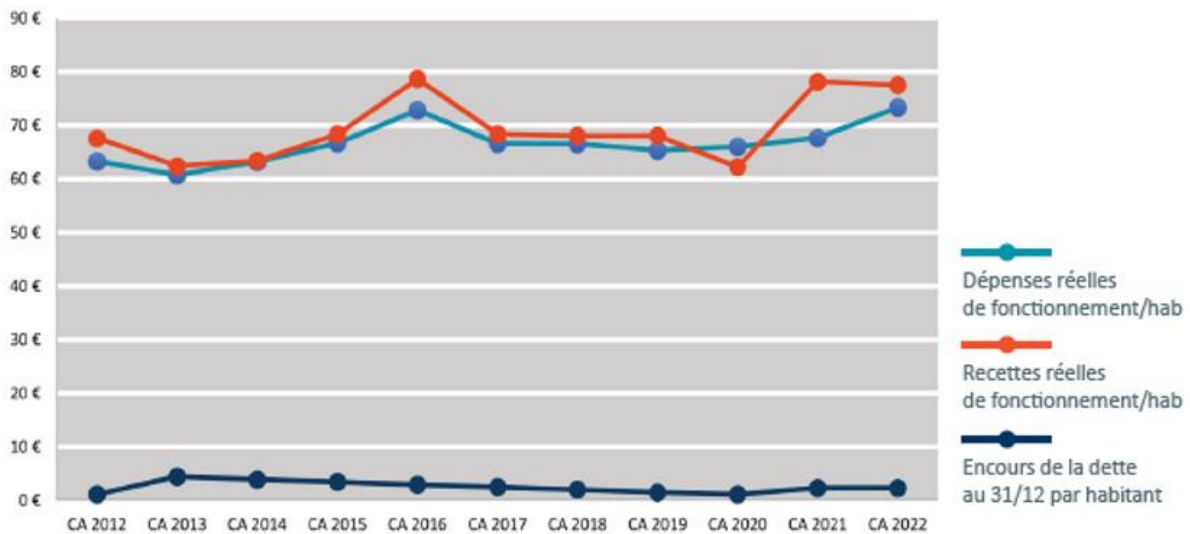
##### 4.2. Les indicateurs techniques

- Le gisement de déchets collectés et traités a baissé de 3,2 % et de 20,2 kg par habitant et par an.
- Présentation est faite en détail des filières de déchèteries par types de déchets.

##### 4.3. Le bilan financier



## ➤ Évolution des dépenses et recettes



### 5. Les objectifs 2023

#### 5.1. La réduction des refus de tri

L'objectif 2022 était de réduire le taux de refus à 20 % (au lieu de 24 %), pour 2023 nous nous efforcerons de stabiliser ce taux.

#### 5.2. La préparation des nouveaux contrats des installations de traitement

Le choix du nouveau délégataire pour l'exploitation de l'UVE est en cours, le contrat devra être finalisé pour la fin de l'année avec de forts enjeux en termes de valorisation énergétique, d'améliorations de l'installation tout en maîtrisant les coûts.

Le choix d'une AMO est en cours pour préparer le lancement du nouveau contrat d'exploitation du centre de tri.

Il est demandé au conseil de prendre acte du rapport d'activité 2022. **Pas de vote.**

### **DL23019 – UVE Nîmes - Rapport 2022 du délégataire EVOLIA**

#### **Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, rapporteur expose**

Conformément au code général des collectivités, chaque année, doit être présenté à l'assemblée le rapport annuel du délégataire.

Ce rapport a préalablement été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans laquelle siègent des représentants des associations environnementales et de comité de quartier.

Une synthèse de ce rapport vous est présentée.

Il reprend les chiffres du rapport d'activité de la société EVOLIA précédemment donnés dans le rapport d'activité 2022 du Sitom Sud Gard.

## 1. Réception et traitement des déchets

Période : Janv-Dec		Unité	Valeur cible	2022	2021	Ecart / N-1	Ecart / Cible
				Janv-Dec	Janv-Dec		
<b>RECEPTION DES DECHETS</b>							
<b>Gisement OMA</b>		t		111 500	118 383	-6%	
Détournement des OMA		t		466	4 325	-89%	
dont OMA SITOM SUD GARD		t		466	1 902	-76%	
Tonnage réceptionné sur site		t	110 000	111 034	114 058	-3%	0,9%
%SITOM SUD GARD		%		90%	91%	-1,1 pts	
Nombre de balles créées		Unité		3 402	4 177	-19%	
<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>							
Disponibilité		%	89,7%	91,0%	91,7%	-0,8 pts	1,2 pts
Tonnage total incinéré (méthode grappin)		t	110 000	110 662	112 362	-2%	0,6%
Débit moyen d'incinération		t/h	14 t/h à 2 200 kcal/kg	13,9	14,0	-1%	-0,8%
Stock de balle à la fin du mois		Unité	< 7 000 t	0	4 825	-100%	

## 2. Valorisation énergétique et consommable

Période : Janv-Dec		Unité	Valeur cible	2022	2021	Ecart / N-1	Ecart / Cible
				Janv-Dec	Janv-Dec		
<b>VALORISATION ENERGETIQUE</b>							
Débit vapeur		t-vap/h	44,6	44,6	45,4	-2%	0,0%
Production d'électricité		MWh		49 084	40 259	22%	
		kWh/t-inc	447,62	444	358	24%	-1%
Electricité vendue		MWh		41 003	33 403	23%	
		kWh/t-inc	347,62	371	297	25%	7%
		%		84%	83%	0,6 pts	
Livraison au RCU		MWh		46 992	53 403	-12%	
		kWh/t-inc		425	475	-11%	
Forfait selon la convention RCU		MWh		49 352	51 497		
Disponibilité livraison de chaleur		%		92%	86%	6,1 pts	
<b>CONSOUMMATIONS</b>							
Consommation totale		MWh		9 199	9 412	-2,3%	
Electricité		kWh/t-inc	100	83,1	83,8	-0,8%	-15,2%
dont achat d'électricité		%		12,1%	27,2%	-15,0 pts	
Eau		m3		27 519	34 177	-19,5%	
Eau process (Forage et BRL)		m3/t-inc	0,18	0,25	0,30	-18,2%	38%
Eau de ville		m3		1 740	2 029	-14,2%	
		m3/t-inc	0,06	0,02	0,02	-12,9%	-74%
Gaz		m3		1 070 378	1 087 183	-1,5%	
Brûleur four et DeNOx		m3/t-inc		9,67	9,68	0,0%	

## 3. Principaux événements 2022

Une fuite chaudière dans le premier parcours en avril a engendré + de 60h d'arrêt, et de nombreuses réparations de barreaux de grille, tout au long de l'année, sont à l'origine de 15 h d'arrêt en janvier, 6 h en juin, 6 h en août, septembre et novembre.

Disponibilité du GTA impactée par son arrêt en janvier 2022 → impacte la vente d'électricité en début d'année, mais la production totale est excellente.

L'UVE a été autorisée à réceptionner 114 500 tonnes de déchets par an à partir de 2022 (arrêté complémentaire DREAL).

Un fortuit sur la déminée (cuve éventrée) en septembre 2022 qui a induit un passage en mode dégradé (bonbonnes mobiles régénérées par un prestataire).

EVOLIA fait des essais pour réduire la consommation de gaz pour la DéNOx (baisse température consigne) et pour obtenir un meilleur captage des ferreux (réglage du scalpeur).

#### 4. Les suivis règlementaires

4.1. Mesures semestrielles réalisées par des laboratoires agréés :

- 1<sup>er</sup> semestre : contrôle par l'APAVE du 21/03/22 au 24/03/22
- 2<sup>nd</sup> semestre : de manière inopinée par DEKRA du 05/10/2022 au 06/10/2022

Pas de dépassement constaté

4.2. Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement (dioxines et métaux lourds)

- Rapport INERIS certifié conforme, un point (point L) présentant des concentrations légèrement plus hautes que les témoins (en As, Ni, Cr, Mg, Zn)
- EVOLIA a mis en place des actions pour y remédier (balayage/ramassage/lavage, brumisation au chargement des mâchefers) + capotage de convoyeurs

#### 5. Perspectives 2022-2023

5.1. Conclusions de l'audit de l'Arrêt technique de mai 2023 :

- Plusieurs dégradations engendrées par les cartouches de N2O (béton réfractaire, 25 barreaux de grille remplacés)
- Travaux voiries et ponts bascules achevés
- Clapet d'étanchéité entre trémie et goulotte d'alimentation fortement dégradé (remplacement prévu au prochain arrêt technique)
- Déformation tôle de la guillotine brûleur, en cours de traitement
- Déminéralisation par lits mélangés. Le système devra être remis en état avant la fin du marché (remplacement à neuf ou nouveau système à proposer)
- Usine bien entretenue, nettoyage réalisé

Peu de travaux réalisés en mai, l'arrêt a permis de programmer les travaux de l'ATP du second semestre

5.2. Conclusions de l'audit de l'Arrêt technique de juillet 2023 (ATP de septembre avancé suite à un fortuit sur la tour atomisation) :

- Visite décennale réalisée (fuite détectée au plafond du 1er parcours chaudière)
- Reprise du volet de la goulotte d'alimentation
- Réfection du puit mâchefers
- Mise en place d'un transfert des déchets réceptionnés devant la zone de stockage en complément de la mise en balle (DREAL informée, nettoyage régulier, RIA à proximité)

La majeure partie des travaux a été réalisée malgré l'avancement de l'ATP au mois de juillet.

La plupart des travaux de fin de contrat est réalisée et les travaux manquants sont programmés.

#### 6. Fortuit tour d'atomisation

Rupture du cône inférieur de la tour d'atomisation le 27/06/2023.

EVOLIA a fait appel à un bureau d'études externe (Axiolis) pour vérifier la pression de rupture de la soudure maintenant le cône. La piste privilégiée proviendrait d'un cumul de plusieurs phénomènes :

- Une épaisseur réduite de la soudure,

- Une quantité de cendres trop importante dans le volume du cône (problématique de bourrage régulier),
- Des blocs de chaux formés au fil de l'exploitation tombant du haut de la tour d'atomisation. EVOLIA évoque notamment les périodes après les explosions de bombonnes de protoxyde d'azote où le débit de gaz est réduit tandis que la quantité de lait de chaux injectée reste identique,
- Des variations brusques de températures/flux de fumées suite à deux ilotages ratés le matin de l'incident.

Une partie du nouveau cône a été fabriquée et livrée sur site. Plusieurs solutions sont à l'étude pour prévoir un supportage renforcé du cône.

Mise en place de l'équipement le 20 août.

Il est demandé au conseil de prendre acte du rapport annuel 2022 du délégataire EVEOLIA.

## **DL23020 – Election du 5<sup>ème</sup> vice-président en remplacement de Monsieur FLANDIN**

### **Monsieur Richard TIBERINO, Président, introduit**

Suite au retrait de ses différents mandats, Monsieur Flandin ne siège plus au Sitom Sud GARD.

Le conseil d'agglomération de Nîmes Métropole a désigné Monsieur Franck PROUST pour le remplacer en qualité de délégué titulaire.

Il convient de procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-président désormais vacant.

Monsieur PROUST a fait acte de candidature par courrier adressé le 09/2023 au Président Richard TIBERINO.

Aucun autre candidat ne se présente.

Madame Sylvette FAYET réagit :

*« Je remarque que le bureau est composé de neuf hommes et qu'il n'y a pas une seule femme vice-présidente alors qu'il y a des femmes au bureau qui font le travail et qui sont présentes.*

*Je souhaite m'abstenir quant à la candidature de Monsieur Franck PROUST car j'estime que son rôle de Président du Conseil d'Agglomération lui donne une charge de travail déjà conséquente.*

*Je suis surprise de la seule candidature de Monsieur Franck PROUST. D'autres candidatures auraient sans doute pu être encouragées sans attendre qu'elles soient spontanées.*

*L'appel à candidature a certes été fait correctement mais l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président aurait pu être l'occasion de mener une réflexion quant à la parité du bureau et nous aurions pu en profiter pour inciter quelques femmes à se présenter. »*

Monsieur Franck PROUST répond :

*« En tant que Président du Conseil de l'Agglomération, j'avais décidé en début de mandat de déléguer un certain nombre de postes que des Présidents d'Agglomération prennent dans d'autres collectivités (comme l'agence d'urbanisme, le SCoT, le SITOM...).*

*Aujourd'hui, avec l'expérience de trois ans de cette mandature et vu l'importance des problématiques liées à l'environnement, j'ai souhaité avoir un regard en tant que Président du Conseil d'Agglomération sur le SITOM, d'où ma candidature déposée auprès de Monsieur Richard TIBERINO. Je mène déjà un travail de fond avec toute l'équipe environnement, et notamment Monsieur Bernard ANGELRAS.*

*Si je me présente pour cette responsabilité, c'est pour avoir un œil précis sur la structure du SITOM. »*

Il est proposé de procéder au vote.

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 27 + 6 pouvoirs

Abstention : 2

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

La séance est levée à 19 h 20.

Le Président du Sitom Sud Gard

**Richard TIBERINO**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SITOM SUD GARD" around the top edge and a central emblem depicting a landscape with a tree and a building. The signature is a cursive script that flows across the stamp.